

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance virtuelle ordinaire publique s'est tenue le 7 février 2022, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, secrétaire-trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

RÉS 279-02-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2022
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2022
5. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
6. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
7. CORRESPONDANCE
8. DEMANDE DE P.I.I.A NO. 22-001 - 3, CHEMIN DU VERGER MODÈLE – STÉPHANE MILETTE
9. DEMANDE DE P.I.I.A. 22-002 - 218, CHEMIN PINACLE – FONDATION DE LA GEOSOPHIE
10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 22-003 – 72, CHEMIN DES SAULES - DANIELLE CARON
11. DEMANDE DE DÉROGATION NO. 22-004 – LOT 5 896 496 ROUTE 237 SUD – MARIO CARPENTIER
12. ACHAT DU LOT 5 896 425 D'HYDRO-QUEBEC
13. ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS
14. OFFRE DE SERVICES STÉPHAN BARCELO, ARCHITECTE – CARNET DE SANTÉ LA CASERNE MUNICIPALE
15. INDEXATION DES SALAIRES EXERCICE FINANCIER 2022
16. MISE À JOUR DES CONTRATS DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX
17. ENGAGEMENT - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE ADJOINTE
18. MISE À JOUR DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ
19. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX
20. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 AN 5 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

21. LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ
22. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2020-2021
23. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER
24. VARIA
25. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
26. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉS 280-02-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 10 janvier 2022 tel que rédigé par le directeur général, en ajoutant au texte de la résolution 259-01-22 le considérant suivant : « CONSIDÉRANT QUE : Les membres du CCU recommandent au conseil de refuser la demande de dérogation mineure. »

ADOPTÉE

RÉS 281-02-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2022

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 20 janvier 2022 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 282-02-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2022

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 28 janvier 2022 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 283-02-22 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
9704	Sergey Golikov	Matériel informatique	536.03 \$
9705	Lise Bouchard	Accessoires	25.00 \$
9706	Les entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement janvier	4 599.00 \$
9707	Excavation Dominic Carey inc.	Déneigement janvier	57 757.01 \$
9708	Bessette inc.	Travaux maçonnerie	23 509.05 \$
9709	Dépanneur Chez Ben	Ponceau Verger Modèle	2 405.10 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

9710	Lucie Dagenais	Remboursement dépenses	200.27 \$
9711	Sylvie Côté	Archives	780.00 \$
9712	Roger Courchesne	Location garage	500.00 \$
9713	Les Services Exp.	Honoraires professionnels	603.62 \$
9714	Ministère revenu Québec	Janvier	8 014.25 \$
9715	Receveur général du Canada	Janvier	2 698.81 \$
9716	Pierre St-Onge	Mensualité cellulaire	102.38 \$
9717	Bergeron, Isabelle, Rompré, Éric	Rembours. De taxes	740.49 \$
9718	A.P.A.M.	Cotisation annuelle	437.00 \$
9719	Association des plus beaux villages	Cotisation annuelle	1 033.50 \$
9720	Avizo	Eau usée et potable	3 559.91 \$
9721	Bell Mobilité	Mensualité cellulaire	113.75 \$
9722	A. Boudreau	Cadenas	202.94 \$
9723	Buropro Citation inc.	Papeterie	779.89 \$
9724	Cable Axion Digitel Inc.	Communications	976.26 \$
9725	Canac	Sel	686.25 \$
9726	CLD de Brome-Missisquoi	Contribution financière	604.63 \$
9727	Contact Technologies	Main d'œuvre	47.72 \$
9728	DBR Informatique	Frais mensuels	19.69 \$
9729	Ass. Des directeurs municipaux	Cotisation annuelle	964.13 \$
9730	CSE Incendie et sécurité inc.	Caméra	5 173.88 \$
9731	Bruno de Kinder	Traduction	931.25 \$
9732	Deragon Ford	Réparations	126.42 \$
9733	Les entreprises Philippe Bourdeau	Nettoyage des bordures	3 259.54 \$
9734	Les entreprises électriques Lanctôt	Services électriques	310.43 \$
9735	EROS	Logiciels	776.08 \$
9736	Gestim	Services juridiques	298.94 \$
9737	USD Loubac	Bacs	812.83 \$
9738	Gestion Écono Plus	Télécommunications	91.98 \$
9739	Groupe Palladium inc.	Contrat inspection	2 759.40 \$
9740	Station Fribourg	Essence	-
9741	Station Fribourg	Essence	897.94 \$
9742	Impression DF	Impressions	327.11 \$
9743	Uniformes Martin & Lévesque	Uniformes	989.31 \$
9744	Linda Tétreault	Entretien ménager	800.00 \$
9745	Médias transcontinental	Avis public	698.58 \$
9746	MRC de Brome-Missisquoi	Entente abattage arbres	1 022.50 \$
9747	Municipalité de Standbridge East	Entraide	40.00 \$
9748	Pagenet du Canada	Téléadvertisseur	41.05 \$
9749	Les Pétrole Dupont	Mazout	14.66 \$
9750	Suroît Propane	Propane	4 125.72 \$
9751	Rémi Therrien	Outils	5.97 \$
9752	Sergey Golikov	Accessoires informatiques	44.41 \$
9753	SPA des Cantons	Intervention	300.00 \$
9754	Tan-Ex	Badges	631.79 \$
9755	Townsend Consultants inc.	Site web	563.38 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

9756	Ville de Bedford	Collecte verre	111.43 \$
9757	Ville de Dunham	Services divers	5 063.86 \$
9758	Y. Gosselin & Fils Ltée	Pièces	88.45 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

BUDGET / PTI

RÈGLEMENTS URBANISME

CORRESPONDANCE

RÉS 284-02-22 DEMANDE DE P.I.I.A NO. 22-001 - 3, CHEMIN DU VERGER MODÈLE – STÉPHANE MILETTE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil refuse l'émission du permis de rénovation et recommande que la toiture soit remplacée par une toiture en revêtement métallique, que la haie de cèdres en cour avant soit remplacée par une haie de feuillus et que la clôture en maille de chaines soit recouverte de lattes ou cachée par de la végétation, conformément aux recommandations détaillées au procès-verbal du CCU du 24 janvier 2022.

ADOPTÉE

RÉS 285-02-22 DEMANDE DE P.I.I.A. 22-002 - 218, CHEMIN PINACLE –

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction d'une unifamiliale isolée est assujettie au P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux naturels sont utilisés comme revêtement;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la construction s'intègre à la topographie et à l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de stationnement se trouve en cour avant de la résidence et est limitée à 3 cases de stationnement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' : Après discussion, le conseil municipal accepte la demande présentée par le 218, chemin Pinnacle, sous réserve :

.- de l'utilisation d'un matériau autre que la pruche pour le recouvrement des fondations;

.- de revoir le positionnement du stationnement avec l'urbaniste et le CCU.

RÉS 286-02-22 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 22-003 – 72, CHEMIN DES SAULES - DANIELLE CARON

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage isolé en cour avant, soit à 2,5 mètres de la ligne avant, a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 131-2021 interdit l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du terrain et l'endroit où se situe la maison ne permettent pas de construire un garage à l'arrière de la maison, le terrain n'étant pas assez profond;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère impossible de construire le garage dans les cours latérales, en raison de la présence d'une pente descendante de plus ou moins 40 degrés de l'arrière vers l'avant de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le rattachement du garage à la résidence n'est pas une option envisageable (fosse septique, champ d'épuration, sol instable, et structure ne permettant pas ce rattachement);

CONSIDÉRANT QU'il s'avère impossible de construire le garage à l'extrémité avant droite où le terrain est marécageux au printemps, de même qu'à l'extrémité avant à gauche où il n'y a pas suffisamment d'espace;

CONSIDÉRANT la présence d'une rangée de grandes épinettes d'environ 40 pieds de hauteur, à la limite avant du terrain, dissimulera en bonne partie le garage une fois construit;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la dénivellation du terrain, le garage ne bloquera pas la vue de la maison ni du terrain l'entourant, le faite du toit du garage se situant au niveau du sol de la maison, et l'avant du garage étant situé à l'extrémité est de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le refus de construire cause un préjudice au propriétaire, puisque la construction vise avant tout à cesser l'utilisation d'un abri Tempo difficile d'entretien et à faciliter l'accès à un garage chauffé;

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage ne cause aucun préjudice au voisinage

EN CONSÉQUENCE : Le vote est demandé par la mairesse

2 votes contre l'émission du permis;

4 votes pour l'émission du permis

Il est donc résolu

QUE : le conseil accepte l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE

RÉS 287-02-22 DEMANDE DE DÉROGATION NO. 22-004 – LOT 5 896 496 ROUTE 237 SUD – MARIO CARPENTIER

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Conformément aux recommandations détaillées au procès-verbal du CCU du 24 janvier 2022, le conseil recommande de repousser l'acceptation de cette demande à une date ultérieure,

ADOPTÉE

RÉS 288-02-22 ACHAT DU LOT 5 896 425 D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution # 058-05-21 et les négociations entamées par le directeur général en mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat # 390137 proposée par Hydro-Québec le 31 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité achète le lot 5 896 425, propriété d'Hydro-Québec pour le montant de 7 500 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

QUE : le directeur général et la mairesse sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 289-02-22 ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS

CONSIDÉRANT la soumission #1205 reçue le 26 janvier 2022 de la part de l'entreprise Cardio Choc pour l'achat de deux défibrillateurs ;

CONSIDÉRANT la suggestion favorable émise par le directeur d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg procède à l'achat et l'installation de deux défibrillateurs dans deux endroits publics au centre du village, au montant de 4 626,54\$ taxes incluses ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 290-02-22 OFFRE DE SERVICES STÉPHAN BARCELO, ARCHITECTE – CARNET DE SANTÉ LA CASERNE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en architecture # SBA 220114 pour la réalisation du carnet de santé du 3 Route 237 Nord, bâtiment de la caserne municipale, proposée par Stéphan Barcelo, architecte, le 14 janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels en architecture # SBA 220114 de Stéphan Barcelo, architecte, pour le montant total incluant les taxes de 5 461,31 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 291-02-22 INDEXATION DES SALAIRES EXERCICE FINANCIER 2022

CONFORMÉMENT à la Résolution # 276-01-22 « Adoption du budget 2022 », adoptée lors de la séance spéciale du conseil municipal le 28 janvier 2022 ;

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

D': Augmenter l'échelle salariale du personnel municipal et des pompiers à temps partiel pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022, à 3,5 %.

ADOPTÉE

RÉS 292-02-22 MISE À JOUR DES CONTRATS DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT à la Résolution # 924-12-20 « Nouvel organigramme de la Municipalité de Frelighsburg », adoptée lors de la séance du conseil municipal le 7 décembre 2021;

CONFORMÉMENT à la Résolution # 291-02-22 « Indexation des salaires exercice financier 2022 », adoptée lors de la séance spéciale du conseil municipal le 7 février 2022;

CONFORMÉMENT à la Résolution # 276-01-22 « Adoption du budget 2022 »;

CONFORMÉMENT aux présentations faites par le directeur général au conseil ;

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg embauche madame France Breton au titre de « Coordonnatrice du bureau d'accueil touristique et du centre d'art » selon les conditions prévues à son contrat de travail ;

QUE : La Municipalité de Frelighsburg embauche monsieur Rémi Therrien au titre de « Préposé principal au service des travaux publics » selon les conditions prévues à son contrat de travail ;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 293-02-22 ENGAGEMENT - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE ADJOINTE

CONFORMÉMENT à la Résolution #924-12-20 « Nouvel organigramme de la Municipalité de Frelighsburg », adoptée lors de la séance du conseil municipal le 7 décembre 2020;

CONFORMÉMENT à la Résolution #250-12-21 « Nouvel organigramme de la Municipalité de Frelighsburg », adoptée lors de la séance du conseil municipal le 6 décembre 2021;

CONFORMÉMENT à la Résolution # 276-01-22 « Adoption du budget 2022 »;

CONFORMÉMENT aux présentations faites par le directeur général au conseil ;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg engage à contrat Madame Anne Pouleur au titre secrétaire-trésorière et greffière adjointe, selon les conditions prévues à son contrat de travail;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 294-02-22 MISE À JOUR DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

CONFORMÉMENT à la Résolution # 276-01-22 « Adoption du budget 2022 »;

CONFORMÉMENT aux présentations faites par le directeur général au conseil ;

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 7 février 2022

QUE : La Municipalité de Frelighsburg met à jour le contrat de Monsieur Sergey Golikov au titre de directeur général, greffier, secrétaire-trésorier, selon les conditions prévues à son contrat de travail ;

QUE : la mairesse soit autorisée à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 295-02-22 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT à la Résolution # 276-01-22 « Adoption du budget 2022 »;

CONFORMÉMENT aux présentations faites par le directeur général au conseil ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg renouvelle le contrat d'entretien des édifices municipaux avec Madame Linda Tétreault ;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 296-02-22 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 AN 5 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU que le rapport annuel 2021 An 5 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Frelighsburg ;

ATTENDU que la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2021 An 5 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg adopte le rapport d'activités annuel 2021 An 5 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

RÉS 297-02-22 LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le bureau municipal soit ouvert du lundi au jeudi, vendredi sur rendez-vous uniquement, de 8 h30 à 12h et de 13h à 16h30.

ADOPTÉE

